



Extrait du UJFP

<http://www.ujfp.org/spip.php?article4650>

Après Salah Hamouri, sa femme et leur enfant frappés par l'arbitraire israélien !

- Lutte contre les racismes et les discriminations - Appels et manifestations -



Date de mise en ligne : lundi 18 janvier 2016

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

L'information connue de certains était restée jusqu'ici secrète. Jean-Claude Lefort, ancien député communiste a décidé de monter au créneau.

"Décidément, on ne laissera pas tranquille Salah Hamouri", dénonce - t-il dans un communiqué. "Mais cette fois le cynisme est absolu : c'est sa femme, Elsa Lefort, enceinte de leur enfant, qui a été refoulée d'Israël !", continue M. Lefort, le père de cette jeune femme.

Munie d'un visa délivré par les autorités israéliennes valable jusqu'en octobre 2016, elle a été refoulée à l'arrivée à Ben Gourion, après deux jours et nuits d'emprisonnement, au motif, non prouvé bien évidemment, que le Shin Beth la considérait comme une personne dangereuse pour la sécurité d'Israël et même terroriste !

[Pour signer la pétition](#)

Enceinte de plus de 6 mois, elle ne pourra plus prendre l'avion d'ici trois semaines. Le fait que l'enfant naisse à Jérusalem et non à Paris a son importance pour l'avenir de celui-ci.

C'est pourquoi cet appel en urgence qui est adressé à des parlementaires et à des personnalités, appel destiné à soutenir les efforts effectués vers les autorités françaises qui, dans des circonstances parallèles, ne sont pas restées inactives pour aider nos compatriotes victimes d'arbitraire.

Merci de diffuser auprès d'autres collègues et de retourner votre signature, si vous êtes d'accord naturellement, à : soutien.salah.elsa@gmail.com

Bien cordialement,

Jean-Claude Lefort

[**Pour signer la pétition**](#)

Après Salah Hamouri, sa femme et leur enfant frappés par l'arbitraire israélien !

L'acharnement israélien contre Salah Hamouri continue obstinément. Trois ans après qu'il soit sorti de prison où il a passé 7 ans de sa jeune vie, sur la base d'un dossier vide, les dirigeants israéliens le poursuivent pour l'empêcher d'avoir une vie normale sur la terre où il est né : en Palestine. Des ordres militaires succèdent aux ordres militaires restreignant sa liberté de mouvement et d'études, cherchant à l'empêcher de vivre « normalement ».

Et maintenant, en plus de ces attaques contre lui, c'est sur sa femme, enceinte de 6 mois et demi, que les foudres viennent de tomber brutalement, cyniquement, sans la moindre humanité, et en toute illégalité, en ce début 2016.

Salah Hamouri et Eisa Lefort se sont mariés en mai 2014. A Jérusalem. Ceci après mille tracasseries administratives, résultats du fait que Jérusalem-Est, où ils habitent, est annexée illégalement et sous juridiction israélienne. Normalement, ce mariage étant dûment acte et enregistré, Eisa aurait du recevoir un « visa épouse » lui permettant de voyager librement non seulement en Israël et en Cisjordanie mais aussi l'autorisant à sortir pour aller à l'étranger et en rentrer. Demande a été faite pour ce visa et un premier refus est tombé après plus d'un an de démarches. Motif : « Votre mari est un danger pour Israël » et donc pas de visa pour vous ! Appel, rendant suspensive cette décision, a été fait. Eisa se trouvant néanmoins limitée dans ses mouvements et ne pouvant pas circuler à l'étranger sous peine d'être interdite d'entrée.

Eisa travaille pour le Consulat général de France à Jérusalem et à ce titre elle a obtenu un « visa de service » délivré par le Bureau des Affaires Consulaires du Ministère des Affaires étrangères israélien lui permettant d'aller et venir sur place et à l'étranger, valable jusqu'au 12 octobre 2016.

Le 21 décembre 2015, utilisant cette possibilité légale, elle est venue en France. Elle en est repartie le 5 janvier. Et à l'arrivée à l'aéroport Ben Gourion de Tel Aviv le 5, en milieu de journée, le cauchemar a commencé.

Les autorités israéliennes l'attendaient avec un plan sordide, calculé à l'avance. Ils contestèrent la validité du visa de service au prétexte qu'elle n'avait pas de « visa épouse ». Ils la mirent en prison deux jours, sans le moindre ménagement malgré sa grossesse visible.

Avec l'aide d'un avocat dépêché sur place, elle fit appel de cette décision inique. Réponse ? Cette fois ce n'était plus seulement son mari mais c'était elle-même qui était « dangereuse » aux yeux des autorités israéliennes ! Ceci étant écrit par le « juge » sous la dictée du Shin Beth lequel affirmait, sans la moindre preuve évidemment et pour cause, ce mensonge total aboutissant néanmoins à un déni de droit et à un arbitraire absolu. Elle fit de nouveau appel le lendemain, soit le 7 janvier, et la réponse du « tribunal » fut identique : « Vous êtes une terroriste » ! Ni plus ni moins. En conséquence. Eisa fut expulsée du territoire avec impossibilité, à l'heure qu'il est, d'y retourner.

Eisa enceinte de 6 mois et demi ne pourra plus prendre l'avion d'ici 3 semaines. L'enfant « risque » donc de naître en France et ne pas avoir le « statut » de Jérusalémite ce qui sera d'emblée un obstacle pour lui pour son devenir.

Il faut absolument empêcher ce terrible déni de justice et cet arbitraire inacceptable qui s'abat désormais sur la femme de Salah et sur leur enfant avant même qu'il ne soit né - un arbitraire qui ne repose sur strictement rien d'autre que des mensonges inventés de toute pièce par les services secrets israéliens.

Nous en appelons avec force aux autorités françaises : la « justice » n'a rien à voir dans cette situation qui n'est en rien un « affaire intérieure » à Israël. Tout le stratagème cynique israélien est politique et il n'est rien d'autre. C'est la politique qui doit régler cette situation afin que Salah, Eisa et leur enfant puissent vivre ensemble, tous les trois, à Jérusalem et puissent circuler librement.

Nous en appelons aux soutiens des élu-e-s et personnalités de toutes tendances, aux citoyen-ne-s, pour relayer cette exigence et soutenir les droits de cette jeune famille tels qu'en dispose les Conventions internationales. Israël ne peut pas ne doit pas, être au dessus des lois et du droit ! La liberté est universelle ou elle n'est pas.

Justice et liberté pour Salah, Eisa et leur enfant !

Contact : soutien.salah.elsa@gmail.com